

POURQUOI ET POUR QUI VOTE-T-ON EN JUIN ?

Vote à main levée lors d'une session parlementaire à Bruxelles.

Du 6 au 9 juin, les électeurs des pays membres de l'Union européenne sont appelés aux urnes pour choisir leurs représentants au Parlement des 27. Profitons-en pour dissiper des malentendus à propos de cette institution qui demeure mal connue.

En 2024, l'Europe sera le théâtre du plus grand scrutin international au monde. Du 6 au 9 juin, 400 millions d'électeurs des 27 États de l'Union européenne (UE) choisiront leurs représentants au Parlement européen. Rappelons que les eurodéputés sont élus au suffrage universel direct à un tour depuis 1979, pour un mandat de cinq ans, à la proportionnelle : à partir de 5 %, les listes bénéficient d'un nombre de sièges proportionnels à celui des voix récoltées. En 2023, le nombre de sièges total a été porté de 705 à 720. Pour constituer un groupe, il faut rassembler 25 députés issus de sept États membres. *La Vie* s'est penchée sur les idées reçues qui entourent ces élections européennes.

LE PARLEMENT EUROPÉEN SE PARTAGE ENTRE BRUXELLES ET STRASBOURG

VRAI « C'est un bâtiment en forme de Caprice des dieux. » Cette réplique ouvre la série franco-germano-belge *Parlement*, qui, depuis 2020 et trois saisons, fait rire et réfléchir les téléspectateurs sur les aventures des eurodéputés. Inauguré en 1993, le siège bruxellois du Parlement européen tient cet amusant surnom de son ovalité rappelant le fameux fromage de Haute-Marne, mais aussi pour son coût (303 millions d'euros), destiné à s'alourdir puisqu'une

restauration est prévue entre 2025 et 2030. C'est à Bruxelles que se réunissent les commissions et six sessions par an, soit l'essentiel du travail parlementaire. Les 12 sessions plénières de l'année ont lieu à Strasbourg, siège officiel du Parlement européen. Son secrétariat général est quant à lui basé à Luxembourg. Une trirépartition à l'image des équilibres européens : Strasbourg était la capitale de la Communauté économique du charbon et de l'acier (Ceca), en 1952, l'ancêtre de l'Union, et Bruxelles a accueilli les institutions européennes par souci de compromis entre la France et l'Allemagne.

Depuis deux décennies, les déménagements mensuels du Parlement entre l'Alsace et la Belgique suscitent un bras de fer entre les partisans d'un maintien de Strasbourg, et ceux qui plaident pour un site unique à Bruxelles. Une grande majorité d'eurodéputés préfèrent la seconde option, mais la France fait de la sauvegarde de Strasbourg une question de principe. Et la rénovation de l'hémicycle bruxellois lui a fourni une bonne occasion pour étendre le parc immobilier de Strasbourg fin 2023, par la location d'un nouveau bâtiment baptisé Simone-Veil, du nom de la première femme présidente du Parlement en 1979.

LE PARLEMENT EUROPÉEN N'A AUCUN POUVOIR

FAUX Dans l'UE, deux institutions donnent le ton : la Commission européenne (un commissaire par État membre) et le Conseil européen (réunissant les chefs d'État et de gouvernement des pays membres). Suivant les orientations définies par le Conseil, la Commission européenne a le pouvoir de lancer des lois. Elle soumet des textes au Conseil des ministres de l'UE (rassemblant les ministres de chaque pays selon leur domaine) et au Parlement, qui les adoptent conjointement.

Les eurodéputés ne peuvent proposer leurs propres lois, contrairement aux parlementaires nationaux, mais ils ne sont pas dépourvus de pouvoir. Ils peuvent rejeter les textes proposés par la Commission, comme ils l'ont fait en novembre 2023 pour une législation visant à réduire de moitié l'usage des pesticides dans l'UE d'ici à 2030.

En 2017, l'objectif de réduire de 30 % les émissions de CO₂ des voitures neuves d'ici à 2030 a été rehaussé à 40 % par les eurodéputés.

Les législations émises par la Commission de l'UE peuvent par ailleurs être amendées par le Parlement, en concertation avec le Conseil des ministres de l'Union : en 2017, l'objectif de réduire de 30 % les émissions de CO₂ des voitures neuves d'ici à 2030 a été rehaussé à 40 %



par le Parlement. Il a ensuite été fixé à 37,5 % en 2019 après des négociations menées avec le Conseil.

Outre participer aux résolutions, textes symboliques exprimant la position du Parlement, un eurodéputé peut rédiger un rapport d'initiative en commission parlementaire, destiné à être voté en séance plénière, puis proposé comme idée de texte à la Commission. En 2022, le Parlement s'est prononcé pour la création de listes transnationales qui permettraient d'élire 28 des 720 députés européens. La Commission n'est pas obligée de donner suite mais doit motiver sa décision.

Le Parlement exerce un rôle de surveillance de la Commission, dont la nomination en tant que collège est soumise à son approbation. Depuis le traité de Lisbonne (entré en vigueur en 2009), les eurodéputés élisent directement le président de la Commission, sur proposition du Conseil européen. Le Parlement approuve aussi

le budget annuel, à égalité avec le Conseil des ministres de l'UE. Enfin, il se prononce sur les accords internationaux et sur les élargissements de l'Union.

Le Parlement européen a donc moins de pouvoirs que les parlements nationaux, mais il exerce une influence indirecte sur la législation européenne. Entre 2019 et 2021, la Commission a donné suite à 102 rapports d'initiative adoptés par les eurodéputés, sur les 178 votés par les eurodéputés.

ENTRE 60 ET 80 % DE NOS LOIS PROVIENNENT DE L'UNION EUROPÉENNE

FAUX MAIS...

En 2019, Jordan Bardella, tête de liste du Rassemblement national (RN), assurait que « 80 % des lois qui sont votées à l'Assemblée nationale sont soit des recommandations de l'Union européenne soit l'application

directe de directives ». Deux ans plus tard, Arnaud Montebourg, éphémère candidat de la gauche souverainiste à l'élection présidentielle, affirmait que « 60 % de nos lois sont d'origine européenne et il n'y a presque aucune marge de manœuvre ou de possibilité de les transformer ».

Avant toute analyse de ces chiffres, il faut bien comprendre les actes législatifs européens. Tout d'abord, les règlements, visant à uniformiser la législation de l'UE dans les États membres, proviennent des traités européens et sont directement applicables. Ensuite, une directive est un texte adopté par le Conseil des ministres de l'UE et par le Parlement européen, qui doit être transposé dans les législations nationales. La directive fixe un objectif, et laisse les États membres libres quant aux moyens d'y parvenir. Régulièrement, les parlementaires français se prononcent sur la transposition des directives européennes dans notre →

droit. Or, selon une étude de référence menée en 2011 par les politologues Sylvain Brouard, Olivier Costa et Thomas König, l'eupéanisation des lois françaises entre 1986 et 2007 se situait à 19 %.

L'impact de la législation européenne varie : elle est déterminante pour l'agriculture (près de 40 %, à cause de la politique agricole commune), la finance, l'énergie et l'environnement. En revanche, elle est plus faible pour l'éducation, le logement, la défense ou la politique étrangère, des domaines réservés des États. Rappelons que l'UE légifère sur l'union douanière, les règles de concurrence du marché unique, la politique monétaire de la zone euro et les accords de libre-échange. Dans d'autres domaines, sa compétence est partagée avec les États : l'emploi, l'agriculture, l'environnement, la protection des consommateurs, les transports, l'immigration... Cette imbrication a été accordée par les pays membres de l'UE en signant les différents traités européens.

Mal expliqué et largement ignoré des électeurs, cet entremêlement est jugé démesuré et sous emprise du libéralisme économique, pour la droite souverainiste ou la gauche radicale. « Mais cela ne doit pas exclure de souligner que l'UE ne gouverne pas pour autant ses États membres et que c'est d'abord au niveau national voire local qu'est pris l'essentiel des décisions affectant la vie quotidienne des Européens, notamment en matière d'éducation et formation, de logement, de protection sociale, de fiscalité ou encore de sécurité », rappelle Yves Bertoncini, ancien directeur de l'Institut Jacques-Delors, dans une note de 2014. Celui-ci rappelle que le mythe des 80 % provient de Jacques Delors lui-même, président de la Commission européenne de 1985 à 1995. En 1988, lors d'une rencontre avec des syndicats britanniques, il avait rêvé tout haut : « Vers l'an 2000, 80 % de la législation économique, peut-être même fiscale et sociale, sera décidée par les institutions européennes. » Depuis, ce

chiffre est évoqué par les tenants du fédéralisme européen comme par les eurosceptiques : deux camps rivaux qui, relève Yves Bertoncini, voient « l'UE en grand » et lui taillent un costume « beaucoup plus ample qu'il ne l'est en réalité ».

LES EURODÉPUTÉS FRANÇAIS SOUFFRENT D'UN DÉFICIT D'INFLUENCE

VRAI MAIS... Peu de Français connaissent Joseph Daul. Cet agriculteur alsacien et catholique était jusqu'à une date récente le numéro 2 de la droite européenne, après Angela Merkel. Élu eurodéputé de 1999 à 2014, il fut président du groupe parlementaire du Parti populaire européen (PPE) de 2007 à 2014, avant de présider jusqu'en 2019 ce parti d'inspiration démocrate-chrétienne, qui domine le Parlement européen depuis sa fondation avec les sociaux-démocrates. Le communiste Francis Wurtz fut président du Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne de 1999 à 2009. Enfin, Daniel Cohn-Bendit a coprésidé le groupe des verts entre 2002 et 2014.

Deuxième population d'Europe après l'Allemagne, la France envoie un nombre conséquent de députés au Parlement : 79 depuis le Brexit (2020) et 81 en 2024.

Cependant, malgré les noms déjà cités, le poids des eurodéputés français laisse à désirer. Selon la Fondation Robert-Schuman, en 2015, la France n'occupe que 8,4 % des postes d'influence du Parlement, contre 9,5 % pour l'Italie, 9,1 % pour le Royaume-Uni et 18 % pour l'Allemagne. En 2016, un rapport de l'Assemblée nationale française constate que notre présence est « considérablement affaiblie au Parlement européen », en partie à cause d'un problème de culture politique.

En effet, le Parlement ressemble beaucoup plus au Bundestag allemand et à la Chambre des représentants belge qu'à l'Assemblée nationale. Aucun groupe ne disposant à lui seul de la majorité, les alliances, coalitions et compromis sont monnaie courante, à rebours de la tradition française. Deux importantes fonctions n'ont pas d'équivalent en France : les coordinateurs de groupes, qui négocient les amendements, les rapports et donnent les consignes de vote ; et les rapporteurs fictifs, qui suivent un dossier pour des groupes politiques autres que celui du rapporteur désigné. « Ces deux postes, qui demandent un très grand investissement, sont parfois perçus comme ingrats par les députés européens élus en France, qui leur préfèrent parfois des postes paraissant plus prestigieux comme le poste

L'eurodéputé français Joseph Daul a été président du Parti populaire européen de 2013 à 2019, ici à Strasbourg.





Le communiste Francis Wurtz a été député européen pour la France de 1979 à 2009.

de vice-président de commission : pourtant, ce sont ces deux types de postes qui permettent d'acquérir une véritable influence sur la législation européenne», constate le rapport de l'Assemblée nationale.

En outre, l'influence d'un eurodéputé au Parlement est liée à son expertise technique, acquise grâce à un travail de fond, sur la durée. Les Allemands prônent ainsi une stratégie fondée sur trois mandats : un pour apprendre, un pour agir, le troisième pour transmettre. Là où les Allemands effectuent en moyenne 2,48 mandats (2,23 pour les Britanniques avant le Brexit), les Français n'en effectuent que 1,76 : 45,90 % ne se représentent pas après leur première élection. Ce manque d'investissement trahit la vision utilitariste, ou cynique, des politiciens français vis-à-vis de l'Europe. Certains eurodéputés y sont recasés par leur parti et partent dès qu'ils peuvent. D'autres ne font que de la figuration, parfois pour mener une carrière sur la scène nationale, tout en empochant un salaire mensuel de 7776 € net, avec 4950 € de frais généraux et déplacements gratuits.

Au sein du Parlement de l'UE, les alliances, les coalitions et les compromis sont monnaie courante, à rebours de la tradition française.

Enfin, l'influence française se mesure au poids de ses délégations au sein des groupes politiques : Renaissance est le premier parti du groupe libéral Renew, le RN est le deuxième du groupe Identité et démocratie (ID), mais les Républicains, hier prépondérants au sein du PPE, ne

sont plus que septièmes, avec huit eurodéputés sur 176... Cela n'a toutefois pas empêché François-Xavier Bellamy, en poste depuis 2019, d'être reconnu par ses pairs pour sa capacité d'écoute et de travail. Il a tissé des liens solides avec Manfred Weber,

président du groupe PPE depuis 2014, qui lui a confié une mission pour redéfinir l'identité de la droite en Europe.

LE PARLEMENT DEVIENT DE PLUS EN PLUS EUROSCEPTIQUE (ET DE DROITE)

VRAI « Les eurosceptiques vont revenir en juin de plus en plus nombreux », s'exclame au Parlement Godfrey Bloom, le 21 novembre 2013. « Ils

vous pendront et ils auront raison », ajoute cet élu du parti britannique Ukip, qui militait en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Quelques mois plus tard, la prophétie se réalise : les partis nationalistes remportent de nombreuses victoires dans toute l'Europe et, en France, le Front national arrive largement en tête avec 24,85 % des voix et 23 sièges, une place qu'il a conservée en 2019. Aujourd'hui, deux groupes sur sept au Parlement sont eurosceptiques : ID (65 députés sur 705), piloté par le RN et la Ligue italienne, et les Conservateurs et réformistes européens (CRE, 64 élus), animés par les Polonais de Droit et Justice et les Frères d'Italie. Ces groupes diffèrent néanmoins dans leur idéologie : à côté de ID, dont certains membres sont prorusses et tentés d'imiter le Brexit, les CRE défendent une Europe à l'anglaise, atlantiste, respectant la souveraineté des États et libérale sur le plan économique.

Selon plusieurs projections, les partis eurosceptiques pourraient l'emporter dans neuf États membres sur 27 aux élections européennes de début juin, et le groupe ID deviendrait le troisième du Parlement de l'Union. Ce basculement ne sera pas sans conséquence sur la constitution d'une majorité : en 2019, le PPE et les sociaux-démocrates ont dû s'allier au groupe Renew pour conserver leur prédominance. La gauche redoute désormais que le PPE ne s'allie aux CRE afin de réunir une majorité ancrée à droite. Une recomposition qui ne serait pas sans conséquence sur la politique environnementale, le PPE souhaitant freiner les ambitions de la Commission et du pacte vert (visant à rendre l'Europe neutre d'un point de vue climatique à l'horizon 2050). Les CRE et ID sont justement hostiles à cette législation... ●

PIERRE JOVA